



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Déclassement d'une parcelle de terrain du domaine public communal - La
Petite Garenne - Basseau**

DE20151214_22	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

V I E Q U O T I D I E N N E

Déclassement d'une parcelle de terrain du domaine public communal - La Petite Garenne - Basseau

Développement urbain
id : 1145

Conseil municipal
14 décembre 2015

22

Rapporteur : Pascal MONIER

La SCI MILA nouveau propriétaire de l'ancien site de l'AFPA, situé « la Petite Garenne » quartier de Basseau, a engagé la réhabilitation du site pour constituer une offre de locaux d'activités en location destinés aux artisans ou entreprises. Dans cette optique la SCI MILA envisage de clôturer sa propriété et sollicite à cet effet un échange de parcelles à usage de voies d'accès.

La commune est en effet propriétaire de la voie interne, cadastrée DH n°991, qui traverse le site du Nord au Sud, tandis que la SCI MILA est propriétaire de la voie d'accès depuis la rue Saint Vincent de Paul, cadastrée DH n°983.

Au vu de la configuration des lieux résultant des opérations d'urbanisation réalisées sur le secteur des Molines depuis une quinzaine d'années (zones d'activités et pôle de la petite enfance notamment) la voie interne du site de l'ex AFPA, qui n'a pas d'autre fonction que la desserte des bâtiments désormais propriété de la SCI MILA, ne présente plus d'intérêt pour la commune.

En revanche la voie d'accès dépendant de la parcelle privée DH n°983 jouxte des propriétés communales et comporte des réseaux pour la desserte du pôle de la petite enfance.

En conséquence en vue de la cession sollicitée, il vous est proposé :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée DH n°991p d'une superficie de 2 857 m², délimitée au plan ci-annexé, située « la Petite Garenne » à Angoulême,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document préalable nécessaire au déclassement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official seal.

